

Réunion du Comité de Suivi de Sites de Pauillac (CCMP)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à Pauillac (33)
vendredi 13 mai 2016 – 14h00**

Liste des participants

SAINTOUT Michèle : Présidente du CSS, Maire de Saint-Estèphe

Collège Administrations publiques

VARRIERAS Florian : DREAL – Inspecteur des Installations Classées
BEGOT Véronique : DREAL – UT Gironde
Lieutenant MOULIN : SDIS 33 – Bureau Risques Industriels
Lieutenant ALESSANDRINI : SDIS 33 – Chef de Centre, Pauillac

Collège Collectivités territoriales

DOS SANTOS Roméo : Mairie de Pauillac – Responsable Police Municipale

Collège Exploitants

SEGAUD Bertrand : CCMP – Directeur de Site, Pauillac
REGNIER Vincent : CCMP – Responsable Exploitation

Collège Riverains

BAS Daniel : Association de Défense des Sites et des Habitants de Hte-Gironde

Invités

DODELIN Pierre-Yves : Quadran – Chef de Projet
WALCK Grégory : Quadran – Chargé d'exploitation

Ordre du jour

- Bilan de l'activité de l'établissement et nouveaux projets (par l'exploitant)
- Bilan des inspections (par la DREAL)
- Présentation de la ferme solaire (par Quadran)
- Visite de la ferme solaire

Documents associés

Annexe 1 : présentation concernant l'activité de l'établissement

Annexe 2 : présentation de la DREAL concernant le bilan des inspections

Annexe 3 : présentation de Quadran concernant la ferme solaire

14h35 – Début de la réunion

Bilan de l'activité de l'établissement et nouveaux projets

M. SEGAUD, CCMP

Présente en préambule les excuses du représentant du collège employés et du responsable HSE, qui ne sont pas en mesure de participer à la séance.

Depuis la dernière réunion de la CSS, aucun incident, aucune situation d'urgence et aucun accident du travail n'ont été constatés sur le site de Pauillac. L'organisation reste également inchangée. L'effectif compte toujours 9 salariés, auxquelles s'ajoutent, au niveau du Groupe, 3 personnes pour le support technique HSE et 5 personnes pour le support technique travaux neufs.

Le dépôt est autorisé à stocker 414 730 m³ de gasoil moteur, fioul domestique et gasoil non routier, ainsi que d'EMAG au sein de ses 25 réservoirs.

L'activité a été limitée à 445 000 m³ en 2015, la conjoncture s'étant révélée difficile. Cette tendance s'inverse en 2016. 23 navires chargés de 3 000 à 30 000 tonnes de produit ont accosté dans l'année.

Concernant les expéditions, en 2015, 518 rotations de camion, pour 4 635 m³ de produit, ont été assurées sur les deux postes de chargement. Le volume d'expédition par pipeline vers Bassens s'est élevé à 437 000 m³.

En matière de gestion de la sécurité, l'étude de dangers est en cours de révision. Elle sera remise aux autorités fin juillet 2016. Un arrêté de prescriptions complémentaires a été pris le 3 février 2015 pour la remise en exploitation du bac T.715. Ce dernier servait auparavant de réserve incendie. Le PPRT a été approuvé en décembre 2012, et un arrêté préfectoral a été pris portant autorisation d'exploitation des bacs 600 a été pris en décembre 2012. Enfin, l'étude incendie a été révisée en 2014.

Concernant les pipelines (tuyauteries extérieures au site ICPE de Pauillac aussi dénommée canalisations), l'étude sécurité sera transformée en étude de danger et remise à la DREAL en décembre 2016. Le Plan de Surveillance et d'Intervention sera conjointement revu.

M. VARRIERAS, DREAL

Précise que ces évolutions font suite aux événements de la Crau. En effet, les canalisations françaises ont généralement été construites dans les années 70. Arrivant en fin de vie, elles font l'objet de contraintes réglementaires renforcées.

M. SEGAUD, CCMP

Confirme que la révision du Programme de Surveillance et de Maintenance aboutira fin 2016 ou début 2017.

En matière de maîtrise des procédés et de l'exploitation, en 2015, les audits ISO 9001 et SGS ont donné des résultats satisfaisants. Ont également été réalisées deux inspections programmées de la DREAL et trois revues de Direction.

M. VARRIERAS, DREAL

Explique que les inspections peuvent aussi être inopinées, et consiste en général en des exercices du plan d'opérations interne.

M. SEGAUD, CCMP

Ajoute que des travaux, mobilisant un budget de 162 000 euros, ont été réalisés sur le pipeline. Ainsi, un racleur a été passé et la canalisation a été renforcée en quatre points, notamment à Soussans. La vanne de sectionnement avant passage de la Garonne a été motorisée et télécommandée. Enfin, la protection du pipeline sur les quais de Pauillac a été finalisée par la pose de plaques plastiques haute densité. La surveillance est assurée à pied sur une base annuelle et par voie aérienne trois fois par an. Des inspections automobiles sont réalisées au moins une fois par mois.

Douze exercices ont été réalisés en 2015, dont un PSI, lié à une suspicion de fuite, et un POI. Ces deux derniers exercices ont été assurés conjointement au SDIS. La génération de mousse est ainsi régulièrement testée.

Parmi les formations dispensées dans l'année, les neuf salariés du site ont notamment été sensibilisés ATEX. Une personne a été formée à la gestion des pollutions de fleuves et une autre aux produits pétroliers. Un salarié a été habilité électrique et un autre a bénéficié d'un recyclage. Les gardiens ont également bénéficié de formations. Une journée sécurité a en outre été organisée en novembre 2015. Des quarts d'heure sécurité permettent en outre de débattre de sujets variés avec le personnel. Enfin, des travaux d'amélioration de la sécurité des personnes ont mobilisé un budget de 60 000 euros, en particulier pour des améliorations d'accès et de cheminements.

Concernant les actions de maintenance des réservoirs, un planning est établi jusqu'à 2035. Le bac T.510 a fait l'objet d'une visite décennale en 2015. Les actions de maintenance sur les jaugeurs, détecteurs, clapets, pompes incendie, vannes DCI ou encore sur les explosimètres font l'objet d'un budget pluriannuel.

M. BAS, ADSHHG

Demande si une vanne de sectionnement existe également sur le pipeline côté DPA.

M. SEGAUD, CCMP

Explique que le pipeline passe sous la Garonne sur 1 800 mètres. La vanne de gare d'arrivée est située 1 200 mètres plus loin.

M. BAS, ADSHHG

S'enquiert des modalités d'inspection de ce pipeline par la DREAL. Il est en effet inaccessible en grande partie.

M. VARRIERAS, DREAL

Précise que son administration examine les rapports de contrôle des inspections réalisées. Elle s'intéresse également aux points de faiblesse identifiés dans l'étude de danger.

Le périmètre de la CSS n'englobe pas le pipeline, mais il demeure envisageable de présenter les inspections DREAL sur cet équipement. Cependant il serait difficile d'élargir la réunion aux représentants des 13 communes que traverse le pipeline.

M. BAS, ADSHHG

Considère que cet équipement fait partie intégrante du site.

M. VARRIERAS, DREAL

Convient de présenter succinctement les résultats des inspections DREAL et leurs points saillants lors des réunions à venir.

<i>Bilan des inspections par la DREAL</i>
--

M. VARRIERAS, DREAL

Donne lecture du bilan de l'inspection du 14 octobre 2015, consacrée aux risques chroniques. Quatre non-conformités ont été relevées.

M. SEGAUD, CCMP

Explique que la surconsommation d'eau du réseau public en 2013 et 2014 était due à des fuites. Le problème a été résolu en 2015.

M. BAS, ADSHHG

Demande si l'entreprise pompe de l'eau de l'éocène.

M. VARRIERAS, DREAL

Confirme qu'elle a recours à des puits.

M. SEGAUD, CCMP

Ajoute que le rapport concernant les deux forages sera rédigé une fois l'ensemble des contrôles achevés. Ils seront remis à la DREAL fin juin 2016. Les solutions techniques à mettre en œuvre pour mettre ces forages en conformité seront définies avec le concours d'un tiers expert.

M. BAS, ADSHHG

Souligne que l'eau de l'éocène commence à être saumurée. L'intervention est donc urgente.

M. SEGAUD, CCMP

Estime que le pompage dans la Gironde peut poser problème pour certains équipements de sécurité. Pour leur part, les forages sont autorisés.

M. BAS, ADSHHG

Signale que le pompage ne peut l'être que par dérogation. Il considère par ailleurs que, concernant l'effet de vague, un brise-vague devrait être installé côté estuaire afin de contenir le produit en cas de rupture franche d'un bac.

M. VARRIERAS, DREAL

N'a pas considéré que des enjeux majeurs étaient liés aux quatre non-conformités. Par ailleurs, sept demandes complémentaires ont été adressées à l'exploitant. Parmi elles, quatre sont toujours en cours.

M. SEGAUD, CCMP

Souligne que les demandes et les échanges avec la DREAL qui y font suite permettent à l'entreprise d'apprécier au mieux les évolutions réglementaires. Elles lui permettent en outre de formuler au mieux les réponses techniques à apporter.

M. VARRIERAS, DREAL

Ajoute que la DREAL suit les inspections avec rigueur afin d'éviter que des non-conformités perdurent en cas de changement d'inspecteur.

M. SEGAUD, CCMP

Explique qu'un arrêté préfectoral d'exploitation porte sur le pompage dans les eaux souterraines. L'arrêté préfectoral de réhabilitation du site est en décalage temporel. Il convient donc de remettre en regard les rapports quadriennaux.

M. VARRIERAS, DREAL

Revient sur l'étude technique concernant les forages. Une étude technico-économique est attendue afin de comparer les différentes sources d'alimentation possible (Garonne, eaux provenant des différentes nappes souterraines). La qualité des eaux doit permettre d'alimenter les moyens de Défense Contre l'Incendie (DCI), tout en préservant les ressources profondes. La solution technique et économique pérenne retenue fera l'objet d'une prescription.

M. BAS, ADSHHG

Suggère d'établir une intercomparaison avec les procédés utilisés par DPA et SDPA.

M. VARRIERAS, DREAL

Précise que Bordeaux Métropole assure le prétraitement des eaux de la Garonne. Les coûts sont ainsi mutualisés.

Le suivi régulier du fonctionnement de l'établissement se poursuivra en 2016-2017. Une inspection sera réalisée le 3 août 2016. Enfin, l'étude des dangers actualisée pourra aboutir à des prescriptions préfectorales complémentaires en 2017. Elles seront présentées en CODERST.

M. BAS, ADSHHG

Souhaite avoir connaissance du volume maximal de produit qui pourrait se déverser dans la Garonne en cas de rupture du pipeline.

M. VARRIERAS, DREAL

Indique que l'administration a conscience du potentiel de danger et des marges de progrès qui subsistent. C'est pour cette raison qu'elle demande à présent aux exploitants des études de danger de ces canalisations. En conséquence, ces canalisations font l'objet de servitudes d'utilité publique.

Mme SAINTOUT, Présidente du CSS

Demande si le pipeline peut faire l'objet d'une sectorisation.

M. REGNIER, CCMP

Souligne que les écarts éventuels entre volume envoyé et reçu remontent immédiatement une alerte. La réaction est donc rapide.

M. VARRIERAS, DREAL

Fera intervenir ses collègues spécialisés en canalisations à l'occasion de la réunion à venir du CSS.

M. BAS, ADSHHG

Rappelle qu'à SPBA, la faible proportion des produits pétroliers qui ont abouti dans la rivière lors de la fuite a eu des conséquences considérables.

Présentation de la centrale solaire

M. DODELIN, Quadran

Présente la société Quadran.

Le projet d'installation d'une centrale solaire sur le site de Pauillac date de 2008. Il a fait l'objet d'un arrêté de prescription complémentaire de la DREAL en 2010. Il a ensuite été suspendu suite au moratoire sur le photovoltaïque de décembre 2010. Il a repris en 2014.

L'installation d'une centrale sur une friche pétrolière est unique en France. Des solutions techniques spécifiques ont donc dû être trouvées pour répondre aux exigences de sécurité liées au site.

L'emprise atteint 18 hectares, et la puissance installée s'élève à 8 784 MWc. L'investissement nécessaire a été de 10 millions d'euros, dont 5 % de surcoût liés aux particularités du site.

CCMP est titulaire de l'arrêté complémentaire intégrant les prescriptions liées à la centrale photovoltaïque. Pour sa part, NEES, filiale de Quadran, est locataire des terrains pour 25 ans, et elle détient les droits et obligations liés à la centrale solaire. Elle a signé une convention l'obligeant à respecter l'ensemble des prescriptions, ainsi que le règlement intérieur et les consignes de sécurité du site.

M. VARRIERAS, DREAL

Demande si des exercices incendie ont été réalisés sur la partie centrale photovoltaïque.

M. SEGAUD, CCMP

N'en a pas encore organisé.

M. DODELIN, Quadran

Ajoute que l'arrêté complémentaire ICPE a repris les préconisations du SDIS concernant l'incendie.

M. VARRIERAS, DREAL

Rappelle qu'un document édité par le BARPI souligne que la coupure de la génération électrique représente la principale problématique en cas d'incendie sur une centrale photovoltaïque. En parallèle, il convient d'organiser un exercice dans l'année.

Le Lieutenant MOULIN, SDIS 33

N'a pas obtenu le plan de prévention qui devait être fourni au SDIS pour avis, alors qu'il aurait dû être fourni en juillet.

M. REGNIER, CCMP

A communiqué un plan mentionnant les postes, les extincteurs et les dispositifs d'arrêt d'urgence au Capitaine PEZET.

M. WALCK, Quadran

S'engage à rédiger le plan de prévention.

M. VARRIERAS, DREAL

Demande si des incendies sont déjà survenus dans les autres centrales qu'exploite Quadran.

M. WALCK, Quadran

Explique qu'à Béziers, un incendie criminel sur une voiture s'est propagé aux panneaux en toiture. La majorité des incidents surviennent dans des bâtiments agricoles, notamment lorsque les agriculteurs stockent la paille trop près des panneaux.

De même, une boîte de jonction a pris feu suite à une intervention. Une maintenance préventive est assurée de manière à prévenir la réitération de ce genre d'incident.

M. BAS, ADSHHG

S'enquiert du type de panneau installé.

M. WALCK, Quadran

Affirme que la centrale de Pauillac comporte des panneaux polycristallins. Les centrales au sol ne posent jamais de problème de surchauffe, contrairement aux bacs métal en toiture. Seuls les inverters et les onduleurs peuvent engendrer des difficultés, mais Quadran fait en sorte de les prévenir.

M. DODELIN, Quadran

Revient sur les cinq thématiques de l'étude de danger. Le risque de propagation du feu de table en table est limité à 50 centimètres, et les écartements des panneaux sont prévus en conséquence. En outre, les postes de conversion et de transformation disposent de systèmes d'extinction automatiques et de parois résistant au feu durant 180 minutes. Enfin, des extincteurs sont répartis sur l'emprise de la centrale.

Pour leur part, les câbles sont non propagateurs de feu. Des dispositifs de coupure d'urgence sont également installés sur site et en salle.

Concernant le risque d'effet de vague, un merlon a été installé à proximité du bac T.413. Les risques d'inflammation d'hydrocarbures ou de dégagement gazeux sous les panneaux sont extrêmement limités grâce à la ventilation naturelle existant sous les tables.

M. BAS, ADSHHG

S'enquiert des raisons pour lesquelles les panneaux polycristallins ont été choisis.

M. DODELIN, Quadran

Confirme que leur intérêt est en premier lieu économique. Ils présentent de plus des avantages en matière de sécurité.

Par ailleurs, les boîtes de jonction sont asservies à l'aide de fusibles actionneurs à 50 millibars.

La présence de pollutions a abouti à un choix de construction 100 % hors sol. Les bacs sont lestés et les chemins de câbles sont aériens, sauf en bordure de voirie.

Les panneaux sont fixes, car les *trackers* imposent la présence de moteurs électriques. Des équipements compatibles avec le caractère du site ont été trouvés, mais leur pertinence économique n'était pas avérée.

Le chantier a duré cinq mois, et trente personnes au maximum y ont participé. Il a été organisé de manière à être clos et indépendant. Un conducteur de travaux de NEES était présent en permanence.

M. REGNIER, CCMP

Ajoute que les règles de la CCMP étaient en vigueur. L'équipe les a respectées et le déroulé du chantier a donné satisfaction.

M. SEGAUD, CCMP

Déléguait du personnel pour permettre aux poseurs de travailler le samedi.

M. DODELIN, Quadran

Indique que, pour l'exploitation, les salariés de CCMP ont été formés et sensibilisés au fonctionnement de la centrale. Ils connaissent donc les procédures.

M. VARRIERAS, DREAL

Demande s'ils sont en mesure d'intervenir en toute circonstance.

M. SEGAUD, CCMP

Le confirme. En effet, ces dispositions étaient demandées dans l'arrêté préfectoral

complémentaire. Par conséquent, le synoptique et un bouton d'arrêt d'urgence sont installés dans la salle de contrôle. La procédure a en outre déjà été testée.

M. DODELIN, Quadran

Souligne que des capteurs de température sont installés dans les postes. Les onduleurs permettent également la remontée de défauts. Le personnel CCMP peut alors intervenir. Pour sa part, l'arrêt d'urgence met en sécurité toute la centrale, jusqu'au réseau EDF. Une levée de doute est alors requise avant réenclenchement. L'intervention de la CCMP est prioritaire sur celle de NEES.

Depuis la mise en service de la centrale, en 2015, un seul incident est intervenu. Il s'agissait d'un déclenchement intempestif du système d'extinction automatique dans un poste, lequel a abouti à une mise à l'arrêt de ce poste pendant trois mois.

M. WALCK, Quadran

Précise que les interventions préventives et curatives sont assurées depuis Toulouse.

M. DODELIN, Quadran

Ajoute que le réenclenchement à distance est possible en cas d'incident mineur. Une présence physique est requise dans les autres situations.

M. WALCK, Quadran

Signale qu'un accord d'ErDF est nécessaire avant le recouplage au réseau.

M. DODELIN, Quadran

Explique que les boîtes de jonction doivent être remontées manuellement. Si ErDF ne donne pas d'autorisation sous trois heures, elles tombent automatiquement.

Il propose par ailleurs de communiquer un plan de masse de l'installation mentionnant les arrêts coups de poing au SDIS.

Mme SAINTOUT, Présidente du CSS

S'enquiert des modalités d'intervention en cas d'événement adverse.

M. SEGAUD, CCMP

Précise que les gardiens et le personnel CCMP déclenchent les arrêts d'urgence. Ils préviennent ensuite Quadran et le SDIS.

M. DODELIN, Quadran

Indique qu'un éventuel incendie sur un panneau engendre un déclenchement de la boîte de jonction, lequel génère automatiquement un mail adressé à la personne d'astreinte. Le PC sécurité CCMP est également avisé. La levée de doute doit alors intervenir sous les plus brefs délais.

M. SEGAUD, CCMP

Affirme que, si Quadran ne réagit pas suite à une alarme, le personnel CCMP a pour instruction de déclencher le bouton d'arrêt d'urgence. La fiche réflexe précise que cette action doit être réalisée lorsqu'un problème est détecté. Quadran et l'astreinte CCMP, puis le SDIS, doivent ensuite être prévenus.

M. VARRIERAS, DREAL

Demande si le réenclenchement peut être assuré à distance.

M. WALCK, Quadran

Confirme que le personnel de NEES doit venir sur site.

M. VARRIERAS, DREAL

Suppose que cette disposition peut constituer un frein pour CCMP vis-à-vis de l'utilisation du coup de poing.

M. SEGAUD, CCMP

Souligne que les salariés ont pour consigne de déclencher au moindre doute, sans même chercher à comprendre. En outre, le déplacement des intervenants de NEES n'est pas facturé à CCMP.

En parallèle, en cas d'incident sur les installations CCMP, la centrale doit systématiquement être coupée.

M. DODELIN, Quadran

Confirme que ces dispositions ont été intégrées dans la convention d'exploitation. Les risques d'indisponibilités plus importants que dans un site classique ont été pris en compte dans le prévisionnel.

Conclusion

Mme SAINTOUT, Présidente du CSS

Indique que les présentations de la vie du site sont toujours très soignées et très concrètes. Le travail est réalisé dans la sérénité, même si le danger est toujours présent. Les divers intervenants ont à cœur de rechercher la sécurité, même si certaines actions n'ont pas encore abouti.

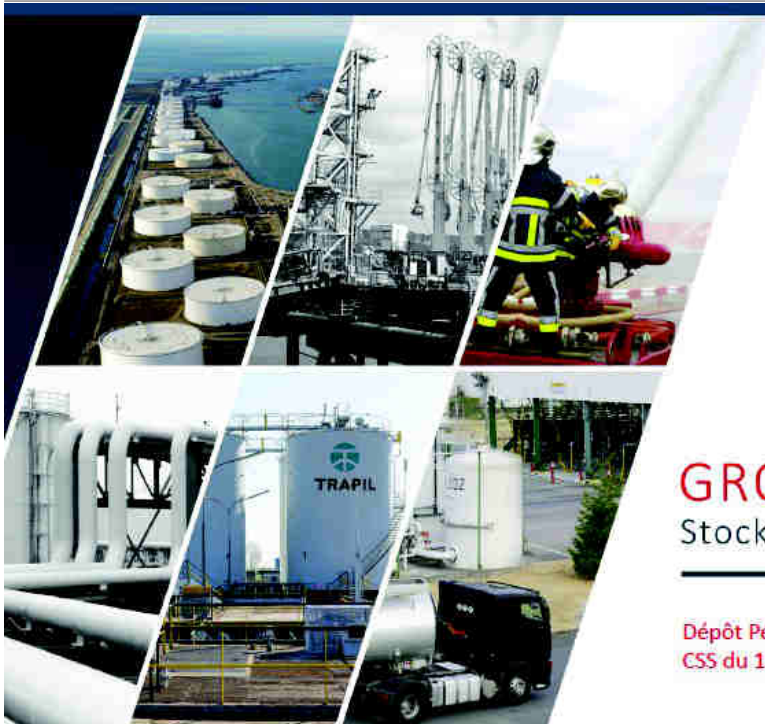
M. SEGAUD, CCMP

Souhaite appliquer les meilleures techniques possibles.

Mme SAINTOUT, Présidente du CSS

Rappelle que le déroulé du projet Quadran s'est révélé épique, notamment parce que l'emprise de la centrale est répartie sur deux communes.

16h40 – Clôture de la réunion



GRUPE CIM-CCMP

Stockage et Services Pétroliers

Dépôt Pétrolier de Pauillac
CSS du 13 mai 2016

Gestion des situations d'urgence



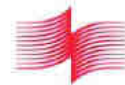
- Aucune situation d'urgence vécue depuis la dernière CSS
- Nombre d'incident : 0
- Nombre d'accident de travail dépôt pétrolier de Pauillac : 0
- Nombre d'accident de travail tous dépôts CIM-CCMP : 0



- **L'effectif du site est de 9 personnes :**
 - 1 Chef de Dépôt
 - 1 Responsable Exploitation & Coordinateur pipeline
 - 1 Responsable Travaux & Maintenance
 - 5 Opérateurs d'Exploitation
 - 1 Employée Administratif
- **Supports techniques groupe :**
 - HSE – 3 personnes
 - Travaux Neuf & Maintenance – 5 personnes

3

Présentation du dépôt



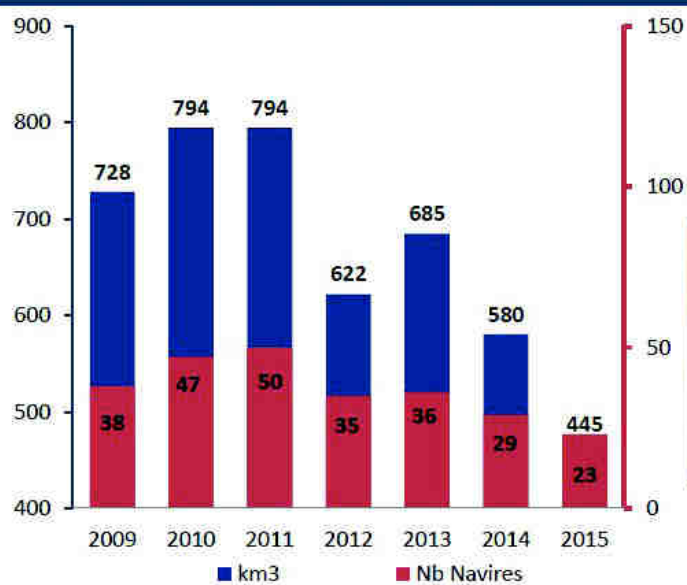
Nous stockons 414 730 m3 de gasoil moteur, gazole base Fioul domestique, gasoil non routier et EMAG

- 25 réservoirs de stockage
- De 1190 m3 à 45 500 m3
- Toit flottant ou toit fixe (avec ou sans écran flottant)
- Tous équipés de clapets de sécurité feu dit « à sécurité positive » (Fermeture sur perte d'alimentation)



4

Activité Maritime du dépôt

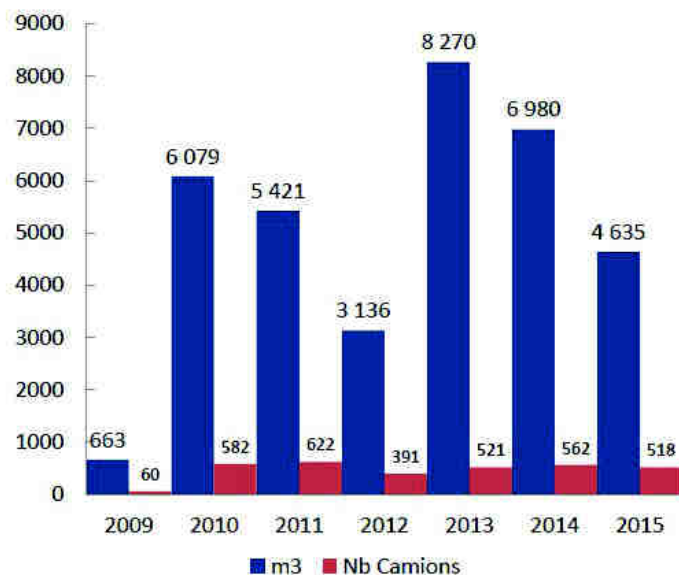


- **Type de navire:**
 - 100 m < LOA < 200 m
 - Tirant d'eau max 9m20
 - 3 KT < Cargo < 30 KT



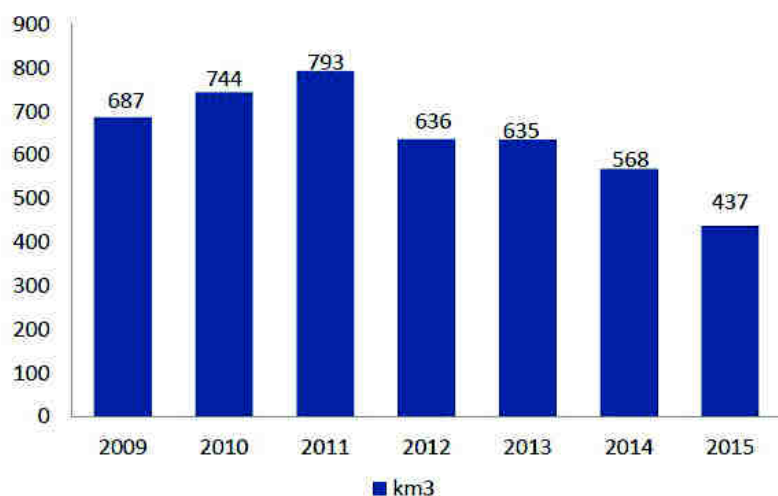
5

Organisation



6

Activité Pipeline 12" Pauillac-Bassens



Bilan du Système de Gestion de la Sécurité



• Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

- Le dépôt CCMP de PAUILLAC fait l'objet de révisions régulières de son étude de dangers. La dernière étude date de décembre 2008 révisée en avril 2011. Révision en cours, remise aux autorités prévue pour fin juillet 2016
- Arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 portant approbation du PPRT autour du dépôt pétrolier CCMP de PAUILLAC
- Arrêté Préfectoral du 26 décembre 2012 d'autorisation d'exploiter incluant les nouveaux bacs 600
- Arrêté de Prescriptions Complémentaires du 3 février 2015 pour la remise en exploitation du bac T715
- Etude incendie mise à jour en septembre 2014, révision à venir à l'issue de l'Etude de Danger

2



- Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

- La canalisation de transport d'hydrocarbures entre les dépôts de PAUILLAC et de BASSENS :
- Etude de sécurité : dernière mise à jour en février 2014. Evolution/transformation en une étude de danger conformément à l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 : réalisation 2nd semestre 2016 pour remise aux autorités en décembre 2016.
- Mise à jour du Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) en janvier 2011. Révision en cours pour une remise aux autorités conjointement avec l'Etude de Danger en décembre 2016.
- Création en avril 2011 d'un programme de surveillance et de maintenance (PSM). Révisé en Juin 2014. Une nouvelle révision sera réalisée en 2016 à la suite de l'Etude de Danger.

9



- Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

- L'audit interne effectué le 9 avril 2015 pour le suivi de la certification ISO 9001 dernière version – jugé satisfaisant,
- 1 audit de surveillance LRQA réalisé le 3 juin 2015 pour la certification ISO 9001 dernière version – jugé satisfaisant avec absence de non-conformité
- L'audit interne SGS réalisé au 2nd semestre 2015 – jugé satisfaisant,
- 2 inspections DREAL (le 14 octobre 2015 sûreté et réhabilitation du site et le 17 novembre spécifique canalisation de transport d'hydrocarbures)

- Revues de direction, ...

- 1 Comité Qualité le 25 avril 2015
- 2 Revues de Direction le 29 janvier et le 1^{er} octobre 2015

10

Bilan du Système de Gestion de la Sécurité



Travaux Pipeline (162 k€)

- Août 2015 : passage d'un racleur de détection fuite
=> aucune anomalie
- Suite passage racleur instrumenté corrosion/géométrie
en août 2014, 4 points particuliers inspectés en 2015
- Motorisation et commande à distance de la vanne de
sectionnement avant passage de la Garonne
- Finalisation mise en place plaques de protection sur les
quais de Pauillac
- Entretien, manœuvre et test d'étanchéité de la vanne
de sectionnement avant passage de la Garonne
- Surveillance aérienne 3 fois par mois
- Surveillance pédestre et automobile



11

Exercices Sécurité



- 12 exercices réalisés en 2015
- 1 exercice PSI avec le SDIS : suspicion de fuite et pollution de la Gironde en juillet 2015
- 1 exercice général POI avec le SDIS



12



Formations dispensées pour le personnel du dépôt :

- Sensibilisation risques ATEX (APAVE – 9 personnes)
- Pollution sur un fleuve (CEDRE – 1 personne)
- Habilitation électrique session initiale (APAVE – 1 personne)
- Recyclage habilitation électrique (APAVE – 1 personne)
- Produits pétrolier (IFP – 1 personne)

Formation des agents de sécurité :

- Accueil sécurité de l'ensemble des gardiens
- Formation/sensibilisation à la sûreté du dépôt

13

Sécurité des personnes



- 1 journée sécurité groupe CIM-CCMP en novembre 2015
- ¼ d'heure sécurité avec l'ensemble du personnel du dépôt sur des thèmes variés : vigilance partagée, respect des consignes, port des EPI,
- Amélioration des accès/cheminements : passerelles, manœuvrabilité des vannes manuelles,... (60 k€ en 2015)



14

Planning de Maintenance des réservoirs



N°BAC	Année de construction	VOLUME (m3)	TOIT / ECRAN	DERNIERE QUINQUENNALE (réel)	DERNIERE DECENNALE (réel)	PROCHAINE QUINQUENNALE (calcul par rapport à la dernière décennale)	PROCHAINE DECENNALE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
T 339	1988	1247	TF	2014	2009	2014	2019																					
T 402	1989	12089	TFEF	2014	2009	2014	2018																					
T 403	1989	20478	TF	2015	2010	2015	2019																					
T 413	1971	45206	TF	2012	2008	2013	2018																					
T 501	1969	16415	TF	-	2011	2016	2021																					
T 502	1969	16409	TF	-	2011	2016	2020																					
T 503	1969	16803	TF	2015	2010	2015	2020																					
T 504	1969	16813	TF	2015	2010	2015	2020																					
T 505	1969	16607	TF	2014	2009	2014	2017																					
T 506	1969	16569	TF	2013	2008	2013	2017																					
T 509	1969	9945	TFEF	2012	2008	2013	2016																					
T 510	1969	9946	TFEF	-	2015	2020	2025																					
T 511	1971	4838	TFEF	-	2011	2016	2021																					
T 512	1971	9751	TFEF	2015	2010	2015	2020																					
T 513	1971	4809	TFEF	2012	2007	2012	2016																					
T 601	2011	35000	TF	-	2013	2018	2023																					
T 602	2011	35000	TF	-	2013	2018	2023																					
T 603	2011	35000	TF	-	2013	2018	2023																					
T 702	1969	4732	TFL	2014	2009	2014	2018																					
T 704	1969	8374	TFL	2014	2010	2015	2018																					
T 708	1969	8409	TFL	2012	2014	2019	2024																					
T 708	1969	8392	TFL	-	2011	2016	2021																					
T 710	1969	8483	TFL	2015	2010	2015	2019																					
T 712	1969	8438	TFL	2015	2010	2015	2019																					
T715	1971	31000	TFL	-	2014	2019	2024																					

15

Budgets pluriannuels dédiés aux MMR



Actions	Objectifs	Date de réalisation	Coût en €
Maintenance jaugeurs et détecteurs de niveau (NH/NTH) Honeywell Sindelec	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les semestres	21 134 € + 9 350 € PR 4 650 €
Maintenance détecteur Hydrocarbures Liquides Larco Nereides + Life Safety	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les ans	2 490 € 2 500 € / 1 200 €
Maintenance des clapets sécurité feu	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les ans	5 620 €
Entretien Pompes incendie et Firedos Ensival Moret Verem	Prévenir et réduire le risque sur le vieillissement de ces équipements	Tous les ans	3 739 € 3 075 €
Entretien Motorisations vannes DCI Rotork	Prévenir et réduire le risque sur le vieillissement de ces équipements	Plan quinquennal	9 000 €
Maintenance des explosimètres Life Safety	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les ans	956 €

16

CSS CCMP PAUILLAC



Bilan des inspections

13 mai 2016

Unité départementale de la
GIRONDE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.aquaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Inspection du 14 octobre 2015 : risques chroniques

4 écarts :

- Le conteneur récupérant les hydrocarbures décantés de l'unité de traitement des eaux souterraines n'est pas situé sur rétention : **corrigé, rétention mise en œuvre**
- La consommation d'eau du réseau public de 1662 m³ en 2014 et de 1337 m³ en 2013 alors que la maximum autorisé est de 1300 m³ : **corrigé, 479 m³ en 2015**
- Non respect de l'échéance du 26 décembre 2014 pour la remise de l'étude de faisabilité de la mise en conformité des 2 forages : **non corrigé, fin juin 2016**
- Non respect de l'échéance du 10 mai 2015 pour la remise de l'étude technico-économique de prévention de l'effet de vague : **non corrigé, fin juillet 2016**



Inspection du 14 octobre 2015 : risques chroniques

7 demandes :

- Transmettre des éléments de réponses complémentaires à 7 demandes consécutives à l'inspection du 17/02/2015 selon un échéancier étalé du 31/12/2015 à courant 2016 : **réalisé partiellement, 4 demandes toujours en cours**
- Unifier et mettre en regard le rapport de surveillance des eaux souterraines et le suivi des mesures de gestion de la pollution historique : **réalisé**
- Transmettre le rapport quadriennal de la surveillance des eaux souterraines : **non réalisé, attendu pour fin 2016**
- Identifier l'origine de l'augmentation de la consommation du réseau d'eau public : **réalisé, fuite traitée en 09/2014**



3

Inspection du 14 octobre 2015 : risques chroniques

7 demandes (suite) :

- Transmettre le bordereau de suivi de déchets dangereux relatif à l'élimination des charbons actifs usagés issus du traitement des eaux souterraines polluées : **réalisé**
- Transmettre l'étude technique de mise en conformité des forages et étudier l'opportunité d'abandonner définitivement l'exploitation de ces 2 forages au profit d'un pompage dans une nappe ou bien une ressource superficielle : **non réalisé, attendu pour fin juin 2016**
- Transmettre un argumentaire justifiant que le rejet des eaux superficielles est réalisée dans la Gironde plutôt que dans la Jalle du Breuil : **réalisé**



4

Perspectives 2016-2017

- Suivi régulier de l'établissement
- Inspection le 3 août 2016
- Instruction de l'étude des dangers actualisée (attendue pour fin juillet 2016)



5

FIN



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>



Centrale Photovoltaïque sur les terrains de la CCMP PAUILLAC – St ESTEPHE








Mai 2016

Quadran : l'union en 2013 de deux opérateurs historiques des EnR



Chiffre d'affaires (2012) : **38M€**
Effectif : **60**
Puissance installée : **111 MW**



Chiffre d'affaires (2012) : **27,7 M€**
Effectif : **50**
Puissance installée : **160 MW**



Chiffre d'affaires 2015 : **90 M€**
Effectif 2015 : **200**
Puissance installée fin 2015 : **400 MW**


2

Nos métiers, notre expertise

Un acteur intégré...



...et multifilières



3

Quadran : un leader indépendant de la production d'énergie verte

400 MW en exploitation fin 2015

près de **200 centrales** qui produisent l'équivalent de la consommation électrique annuelle de **725 000 personnes**



44 centrales
278 MW

138 centrales
109 MWc

6 centrales
5 MW

9 centrales
11 MW

- 400 MW autorisés à construire
- 400 MW en instruction
- 2 500 MW en développement

500 M€ d'actifs en exploitation



Quadran en quelques mots

Quadran dans la région

Quadran acteur de la transition énergétique

4

La Centrale Photovoltaïque sur les terrains de la CCMP



5

Historique du projet

- Lancement du projet fin 2008
- Obtention d'un permis de construire en novembre 2010
- Validation du projet par la DREAL – emprise ICPE = Arrêté de prescription
- Moratoire sur le photovoltaïque Décembre 2010
- Projet en stand by jusque début 2014 (recherche de solutions techniques)
- Obtention d'un financement courant 2014 pour un début du chantier en Novembre



6

Le projet

- Projet unique en France de valorisation d'une friche pétrolière (site SEVESO 2 Seuil haut)
- Etroite collaboration entre NEES (filiale 100% Quadran) et CCMP
- Projet soutenu par l'administration / l'Etat
- Application de nombreuses normes de sécurité au titre de l'ICPE



7

Le projet

Surface	18 Ha
Puissance	8 784 kWc
Nbr panneaux	35 136
Investissement	10 M€
Surcoût « ICPE »	Environ 5%
Production	10 540 800 kWh/an
CO2 Evité	3 500 t/an
Equivalent conso	9 000 habitants
Tarif de vente	11,38c€/kWh



8

Le montage juridique

- La société NEES, filiale 100% de Quadran, détient 100% des droits de la centrale (PC, contrat achat EDF, prêt, etc)
- NEES signe un bail avec la CCMP
- CCMP est titulaire d'un arrêté complémentaire d'exploiter le dépôt intégrant les prescriptions pour la centrale PV
- CCMP et NEES signe une convention dans laquelle NEES s'engage à respecter :
 - Les prescriptions de l'AP complémentaire
 - Le règlement intérieur du dépôt
 - Les consignes de sécurité

Analyse de risques et mesures correctives (conception)

- Analyse du risque incendie :
 - Au niveau des panneaux : faible inflammabilité et risque faible de propagation
 - Au niveau des postes : tenue au feu des parois 180 min + Système d'extinction automatique
 - Présence d'extincteurs sur toute la centrale + postes
- Analyse de l'effet de vague : Ajout d'un merlon protecteur
- Analyse d'un effet de nappe sous les panneaux : risque faible d'explosion du fait de la ventilation sous les tables
- Analyse risque électrique :
 - Câble non propagateur de feu
 - Présence de coupures d'urgences sur site et en salle sectionnant : BJ / entrée DC des onduleurs / ErDF
- Analyse risque surpression : Asservissement de BJ a des fusibles actionneurs à 50mbar

Le chantier

- Des construction 100% hors sol (présence de pollutions)
 - Bacs lestés + chemins de câbles aériens
- 5 sociétés intervenantes
- Jusqu'à 30 personnes intervenants sur site
- 5 mois de travaux
- Respect du règlement intérieur CCMP
- Présence d'un représentant NEES en permanence



11

Gestion de la centrale en exploitation

- Exploitation et maintenance assurée par Quadran/NEES
- Formation et sensibilisation par NEES du personnel CCMP
 - Connaissance du fonctionnement de la centrale PV
 - Connaissance des risques liés au PV
 - Connaissance des procédures et moyen de réactions aux incidents
- Report de l'état de la centrale et des alertes dans le poste de contrôle CCMP
 - CCMP peut mettre en sécurité la centrale sans l'aval de NEES
- Gestion des incidents entre CCMP et NEES
 - Remontée d'information NEES à CCMP (ou CCMP à NEES)
 - Levée de doute ou mesures correctives
 - Autorisation de re-mise en exploitation



12

Les principaux faits marquants

- Début du chantier novembre 2014
- Mise en service de la centrale mars 2015
- Production de la centrale conforme à la production attendue
- Un seul incident mineur sur la centrale :
 - Déclenchement intempestif du système d'extinction automatique de feu dans un poste suite au défaut d'un capteur de température
 - Mise à l'arrêt du poste pendant plusieurs mois
 - Redémarrage après inspection expert



13

Contacts

Pierre-Yves DODELIN
Chef de projets
06 46 35 35 08 – 05 67 33 95 29
py.dodelin@quadran.fr

Agence Sud-Ouest
63 Bd Silvio Trentin
31200 TOULOUSE

Grégory WALCK
Chargé d'exploitation
06 35 51 33 73 – 04 34 53 85 49
g.walck@quadran.fr

Service exploitation
16 rue André Blondel – ZI Capiscol
34 500 BEZIERS



14